AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (26)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Ernest Rasetti, 14 avril 1887

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ernest Rasetti, 14 avril 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)
Collation2 p. (398r, 399r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ernest Rasetti, 14 avril 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52318

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction14 avril 1887

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

DestinataireRasetti, Ernest (1833-)

Lieu de destination57, Basinghall Street, Londres (Royaume-Uni)

Description

RésuméGodin adresse à Rasetti les numéros du journal *Le Devoir* des 10 octobre 1886, contenant le bilan de l'association du Familistère, et du 6 décembre 1885, contenant les modifications des statuts de l'association, *Mutualité sociale* et l'étude sociale *Le Familistère*. Il attire son attention sur la modification de l'article 128 des statuts de la Société du Familistère qui alloue 4 % des bénéfices à l'administrateurgérant au lieu de 12 % précédemment. Il l'informe que le bilan de 1885-1886 de la Société du Familistère, le plus mauvais depuis 1880 en raison de la crise industrielle, fait apparaître 114 908 F de bénéfices, que le capital a touché 8 280 F de dividendes et que le travail et la capacité ont eu le reste. Sur un article du *Courrier de Londres*.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Articles de périodiques Personnes citéesSociété du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail

Œuvres citées

- « Société du Familistère de Guise. Assemblée générale extraordinaire », Le Devoir, t. 9, n° 378, 6 décembre 1885, p. 763-766. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/781/100/835/0/0, consulté le 21 novembre 2023]
- « Société du Familistère de Guise. Comptes rendus et rapports annuels.
 Assemblée générale ordinaire », Le Devoir, t. 10, n° 422, 10 octobre 1886, p. 641-652. [En ligne: https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/644/100/838/0/0, consulté le 21 novembre 2023]
- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 1 : Le Familistère*, Guise, Imprimerie Baré, 1884.
- Godin (Jean-Baptiste André), Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production, Paris, Guillaumin, 1880.
- Le Courrier de Londres, Londres, 1885-1912.

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Juise Familistère

Monnieur et cher conskere, Le recais votre lettre d'hier er rous pais adherrer par ce Coursel, en un paquet recom-- Le Devoir du 10 8 628 96 qui contrent notre dernier Le Deroir du 6 2 620 El belan. qui contient les modifications apportees à nos statuts originaux; Nos statuts originaux meines

en un volume intitule: Mutualité sociale. Ces statute out été signale, légalement départs et enregistres le 13 août 1840 . En pour l'étade sociale Le Familistère au raus trouverez consensos les résultato de cing ans du regime de l'association. Dans le Derair du 6 2 bro Es, parmi le articles modifies je nous signale l'art. 128 qui originainement allowait 9 0% à l'administrateur génant et que sur ma Demande ne lui en allone plus que le %.

Monsieur & Koasetti

Je vans signale enfin que notre dornier bilan exercice 1845-86, le plus maurais que nous ayons en depreus la fordation de l'association et tela en raison de la crise industrielle) vous permette reanmoins de voir com ment proportionnellement les bénéfices de supartitions. Dans cet exercice sur la semme de 114.908 frs 23 de sénéfices, le capital a touché & . 260 à litte de dévidence, et, au même titre, le travail et la Capacité ant en le reste. Je suis houreur du sentiment que m'exprime votre lettre et veux croire, comme vous le détes, que l'article du courrier de dandres n'avail par dans la pensée de la rédaction la porté qu'il comporte Venille agreer. Monsieur et cher consuère, l'assurance de mes meilleurs sentements